

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le deux décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Vincent WERNER et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : M. Jean MARIN, Adjoint, Mme Christiane HASSENFORDER et M. Hubert ROTHENBURGER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Jean MARIN, Adjoint, a donné procuration de vote à Mme Josiane NIBLING, Adjoint.

Mme Christiane HASSENFORDER, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Jean-Marc WEBER, Conseiller.

M. Hubert ROTHENBURGER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Roland MARTIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation des Procès-Verbaux des séances des 30/09/2005 et 24/10/2005
- 2/ Personnel communal : régime indemnitaire
- 3/ Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs
- 4/ Réajustement des différents tarifs 2006
- 5/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2006
- 6/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2007
- 7/ Mairie : Renouvellement du matériel informatique

- 8/ Demandes de subventions
- 9/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 10/Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 11/ Divers (fixation des tarifs fonds de coupes + vente de sapins de Noël – prise en charge des frais des fêtes de Noël (Ecoles + personnes âgées) – informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Jean Marin, Adjoint, à Mme Josiane Nibling, Adjoint
- Mme Christiane Hassenforder, Conseillère, à M. Jean-Marc Weber, Conseiller
- M. Hubert Rothenburger, Conseiller, à M. Roland Martin, Maire.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux Adjointes et conseillers pour l'organisation de la soirée "jeunes" du 25/10/2005,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 05/11/2005,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", à la Chorale "Sainte-Cécile" de Wuenheim ainsi qu'à celles d'Issenheim et de Merxheim, à l'organiste M. Derycke, à M. Philippe Rominger pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 06/11/2005, au profit de la restauration de l'église,
- aux organisateurs ainsi qu'aux généreux donateurs de la collecte du sang du 08/11/2005,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2005,
- à Mme Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2005,
- à la commune, aux associations et au comité de jumelage de Grävenwiesbach, à M. et Mme Hans Grünewald et à tous les participants pour l'organisation et la participation au 25^{ème} anniversaire du jumelage à Grävenwiesbach les 12 et 13/11/2005,
- à Mme l'Adjointe et aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 26/11/2005.

Il fait part enfin des cartes de remerciements émanant de :

Mmes Louise Schwendenmann et Anne Ruhlmann pour leur 80^{ème} anniversaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée qu'il est amené à retirer le point N° 8 de l'ordre du jour relatif à la création du Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch, un complément d'informations sur le sujet devant être fourni par la Ville de Guebwiller.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT: APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30/09/2005 ET 24/10/2005 :

Les Procès-Verbaux des séances des 30/09/2005 et 24/10/2005 sont approuvés à l'unanimité.

2° / POINT : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- reconduire le versement de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.11.2005	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	460,22 €	4
Adjoint Administratif	448,82 €	4
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2 ^{ème} classe	434,31 €	4
Agent d'entretien	434,31 €	4

- autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8,

- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),

- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2006, article 6411.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3° / POINT : RECENSEMENT DE LA POPULATION : **A/ NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS :**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret N° 2003/485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret N° 2003/561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu les deux candidatures aux postes d'agents recenseurs,

est invité à nommer

Mme Martine REININGER, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
et

Mme Marie-Thérèse SCHERMESSER, Adjoint Administratif
agents recenseurs pour le recensement de la population du 19 janvier 2006 au 18 février 2006.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2212/21 et 2123/18,
Vu la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi N° 2002/276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret N° 2003/485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret N° 2003/561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le tableau des emplois adoptés sous le paragraphe A/ du présent point nommant Mmes REININGER Martine et SCHERMESSER Marie-Thérèse, agents recenseurs,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

est invité à :

- charger M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- créer deux postes d'agents recenseurs occasionnels,
- fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 1,60 € par habitant recensé
 - 0,90 € par feuille de logement

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2006, sous l'article 6411.

A préciser que cette rémunération correspond à la dotation de l'Etat perçue par la commune.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2006 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 2 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2005.

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle 33,63 €

- pré "Leimgruben", annuelle 35,61 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe 35,61 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)

II. CIMETIERE :

- Concession trentenaire, le m² 45,55 €
- Concession cinquantenaire, le m² 86,47 €

III. BOIS DE CHAUFFAGE :

Compte tenu du coût d'exploitation pour le bois de chauffage, les tarifs "bois" sont revalorisés ainsi que suit :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère 40,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère 38,00 € TTC
- Bois A.F.D., le stère 38,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

5° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2006 :

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 49.280 € pour 1.782 m³,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2006 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 12.103 € H.T. dont 4.785 € H.T. de travaux d'investissement et 7.318 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, à l'exception de la coupe de la parcelle 23 qui est reportée à une année ultérieure, soit une recette brute H.T. de 40.760 € pour 1.523 m³.

6° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2007 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2007 transmise aux conseillers.

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2007, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2006.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, à l'exception de la parcelle 27 reportée à une année ultérieure.

7° / POINT : MAIRIE : RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE :

Des évolutions des logiciels "comptabilité" et "paie" sont attendues pour la fin de l'année 2005 et nécessitent une configuration minimale au niveau informatique. Après contrôle de cette configuration, il s'avère que notre système d'exploitation n'est pas valide pour effectuer les mises à jour de fin d'année.

Il s'avère donc nécessaire de remplacer le poste principal de la mairie et des offres ont été sollicitées auprès de maisons spécialisées. Les propositions suivantes et comparables sont parvenues en mairie :

- MAGNUS France de Labège (entreprise qui a livré le matériel actuel) : 1.416 € H.T.
- TELMAT de Sultz : 1.494 € H.T.
- ARCAN' ALSACE de Sausheim : 1.450 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le renouvellement du matériel informatique de la mairie,
- retient et approuve l'offre de Magnus France de Labège (offre la moins-disante) pour un montant de 1.416 € H.T.

Cette acquisition a déjà fait l'objet d'une décision modificative N° 1 au budget 2005 lors du Conseil Municipal du 30/09/2005.

8° / POINT : DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la demande de subvention suivante:

- Institution "Saint-Joseph" de Rouffach : voyage pédagogique à Châtel : 1 élève de Wuenheim x 15 € = 15 €

9° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Voirie-Vignoble" du 02/11/2005** : ont été abordés la programmation des travaux 2006 (réfection de la rue Saint-Gilles et aménagement de la place de la mairie), le suivi de la sous-commission sur le plan d'alignement des rues du village, le chiffrage de la réfection de la rue des Jardins (portion sise entre la propriété Schwendenmann Bernard et la rue du Moulin), la réfection de la rue Principale, les travaux en cours actuellement dans le Weingarten et les travaux hydrauliques, route du Col Amic, la mise en place d'une fontaine dans le haut du village et la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels ;

- **Commission "Cadre de Vie-Environnement-Aide Sociale-Relations Habitants" du 08/11/2005** : le point principal de cette réunion a été l'organisation de la fête de Noël des moins-jeunes du 18/12/2005 ;

- **"Toutes Commissions" du 22/11/2005** : l'objet principal de cette séance a été le projet de création d'un SIVU "eau potable" en présence de M. J. Pierre Losser, Directeur du Service "Gaz et Eau" de la Ville de Guebwiller

- **"Toutes Commissions" du 29/11/2005** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 02/12/2005

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes du 13/10/2005 : ont été abordés l'aire d'accueil des gens du voyage, la prise d'effet des mesures relatives à l'assainissement non collectif, les décisions modificatives du budget 2005 M 14, les orientations pour l'élaboration du budget primitif 2006 assainissement M 49, la tarification des prestations du service d'assainissement, la redevance spéciale : liste des assujettis pour 2006, la fréquentation de la saison touristique du camping, les affaires relatives au personnel et l'autorisation d'ester en justice.

11° / POINT : DIVERS :

A/ FETES DE NOËL DES ECOLES ET DES "MOINS-JEUNES" :

A l'instar des années précédentes, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais découlant de la fête de Noël des "Moins-Jeunes" et l'acquisition d'un livre pour 8 € par élève fréquentant les écoles de Wuenheim. Les crédits sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2005.

B/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :

Les tarifs 2004 sont reconduits, à savoir :

- petits :	9 €
- moyens :	13 €
- grands :	17 €

La coupe des sapins est fixée au samedi 10/12/2005 et la vente aura lieu le même jour de 13h30 à 14h30.

C/ FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES :

Le Conseil Municipal décide de fixer à 60,00 € HT. le prix du lot de fonds de coupes. 21 lots ont été attribués.

D/ INFORMATIONS DIVERSES :

* don de M. Grünwald : M. le Maire informe ses collègues que M. Grünwald, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du jumelage, lui a remis une somme de 2.500 € et il propose de l'affecter à l'achat de mobilier pour la salle communale du pôle communal, ce qui a été accepté.

* mise en place d'un plan communal de sauvegarde : ce plan est prévu par la loi du 13/08/2004 et doit permettre aux communes de planifier une organisation de crise adaptée à leurs moyens. Une sous-commission sera créée dès réception du guide méthodologique.

* mise en place d'un plan de secours spécialisé pour l'eau potable : l'objectif de ce plan est de déterminer les moyens et les mesures nécessaires pour assurer un service de secours en cas de pollution naturelle ou chimique, d'acte de malveillance ou de terrorisme, etc.... La commission "eau-assainissement-forêt" se penchera sur cette question en corrélation avec le service "Gaz et Eau" de la ville de Guebwiller.

* rapport de repérage "amiante" dans les écoles et le refuge du Sudel : la législation du code de la santé publique impose à tous les gestionnaires de bâtiments recevant du public classés en catégorie 5, de faire réaliser un "diagnostic technique amiante" avant le 31/12/2005. Au niveau de la commune sont concernés les écoles et le refuge du Sudel. Selon le diagnostic réalisé, pour ces deux bâtiments, aucun calorifugeage, aucun flocage, aucun faux-plafond ne contient de l'amiante. Aucun autre matériau ou produit défini par l'annexe 13-9 du code de la santé publique ou défini par la norme AFNOR ne contient de l'amiante. En ce qui concerne le refuge du Sudel, la toiture du bâtiment "réfectoire" est en fibrociment amianté : son état est correct et en l'état, il n'y a aucun danger.

* bilan d'activité de la Brigade Verte du 01/09 au 31/10/2005 : 26 passages sur le ban communal, notamment dans le vignoble.

- * Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : M. le Maire informe les conseillers du contenu des courriers envoyés à ce sujet par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à M. le Député Sordi ainsi qu'à M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin.
- * DGE 2006 : le dépôt des dossiers est fixé au 31/01/2006.
- * circulaire préfectorale du 26/10/2005 sur la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels : M. le Maire fait savoir que cette circulaire est consultable par les conseillers qui souhaitent en prendre connaissance.
- * Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie : les bâtiments publics seront pavoisés le 5/12/2005.

La séance est close à 21h.